

Contrat de Ville - Gestion urbaine de proximité - Mesures expérimentales - Demande de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le domaine de la Politique de la Ville fait l'objet depuis de nombreuses années d'un engagement fort de la Ville de Besançon. Ce volontarisme se traduit à deux niveaux :

- par des actions en faveur des publics défavorisés.

Le contrat de ville 2000-2006 se concentre sur cet objectif à travers deux de ses trois priorités, à savoir l'emploi et la vie sociale des quartiers.

Le premier de ces axes met l'accent sur le développement de l'activité économique dans les quartiers afin d'introduire une diversification des fonctions de ces espaces, aujourd'hui trop souvent dédiés exclusivement au logement, ainsi que sur l'aide aux publics éloignés de l'emploi, en mettant à leur disposition un ensemble d'outils-passerelles vers l'emploi.

Le volet vie sociale des quartiers, quant à lui, a pour objectif à la fois de favoriser l'insertion des publics fragiles, notamment les jeunes et les personnes issues de l'immigration, et de soutenir le développement d'une vie sociale de qualité dans les quartiers.

- par des interventions sur les conditions de vie dans les quartiers sociaux, lors des opérations de réhabilitation de logements par exemple.

Ce champ d'action constitue la troisième priorité de la nouvelle génération de Contrat de Ville, au travers de son volet aménagement urbain et habitat qui, pour les opérations d'investissement, sera repris par l'Opération de Renouvellement Urbain, sous réserve d'acceptation du dossier de la Ville par l'Etat.

La Ville entend aujourd'hui renforcer cet aspect de son action en portant une attention particulière à la qualité de vie au quotidien des habitants des quartiers sociaux.

En effet, un environnement urbain dégradé est à la fois cause de mal-être au sein du quartier, et de stigmatisation à l'extérieur de celui-ci. Au contraire, un cadre de vie bien entretenu et adapté aux besoins de la population contribue à améliorer les conditions de vie, à diminuer le sentiment d'insécurité, à changer la perception qu'ont les habitants de leur quartier et à en transformer l'image dans le reste de la ville.

Cet engagement au service de la qualité de vie de la population des quartiers trouve sa traduction dans la mise en place d'une gestion urbaine de proximité.

La gestion urbaine de proximité constitue un mode d'organisation et d'intervention des services de la Ville ainsi que des bailleurs sociaux visant à :

- apporter une solution rapide aux dysfonctionnements qui peuvent survenir dans les espaces extérieurs et les parties communes des immeubles (effacement des tags, remplacement du matériel manquant ou endommagé, réalisation des adaptations, réfections ou nettoyages nécessaires...),

- sécuriser les espaces publics (éclairage public, gestion adaptée des plantations...).

La gestion urbaine de proximité fait partie intégrante du Contrat de Ville, au titre de son volet «aménagement urbain et habitat». Elle fonctionne donc sur le principe du partenariat, aussi bien en termes de méthode que de financements.

Ce partenariat constitue une garantie de la cohérence des interventions des pouvoirs publics, permettant ainsi une plus grande efficacité au service de la population de ces quartiers.

La gestion urbaine de proximité se traduit pour la Ville par trois mesures :

- l'amélioration de l'entretien en collaboration avec les habitants.

Ces prestations seront confiées à la Régie de Quartier et seront similaires à celles réalisées actuellement aux Clairs-Soleils. Elles comprendraient principalement :

- le ramassage des papiers et débris divers présents sur toutes les surfaces minérales et végétales,
- le vidage des corbeilles à papiers,
- le nettoyage et le balayage des aires de jeux,
- la surveillance et la signalisation des détériorations ou dégradations des équipements.

Elles viendront en complément des interventions d'entretien professionnel sur les espaces verts et mécanisés sur les voiries, effectuées par les Services Techniques Municipaux.

Trois secteurs pourraient être concernés :

- un à Planoise, délimité par les rues du Piémont, d'Artois, des Causse et de Savoie,
- un à Bregille, vers le bois de Bregille et le Grand Désert,
- un à Rosemont, vers les rues Pesty et Wittmann.

Le premier secteur serait lancé dès ce printemps pour un montant annuel d'environ 220 000 F figurant au BP 2000 (espaces verts).

- le fonctionnement des cellules de veille de proximité.

Les cellules de veille sont des structures techniques mises en place dans le cadre de l'Observatoire de la Sécurité sur des sites identifiés.

Elles réuniront deux fois par mois les intervenants de terrain suivants :

- la Police Nationale, représentée par les îlotiers de secteur,
- la Ville de Besançon, représentée par les Policiers Municipaux de proximité et des représentants des Services Techniques,

- l'organisme logeur, représenté par un responsable d'agence ou de secteur,
- l'Education Nationale, représentée par un responsable du collège,
- la CTB, représentée par sa section environnement social.

Ces cellules ont trois missions :

- recenser les dysfonctionnements,
- intervenir ou faire intervenir rapidement,
- signaler à l'Observatoire de la Sécurité.

La démarche est très expérimentale et sera jugée sur sa réelle efficacité à résoudre rapidement les problèmes.

Trois sites sont opérationnels :

- Planoise Ile de France,
- Planoise Cassin,
- Orchamps secteur Gounod.
- l'amélioration et la réorganisation des abords d'immeubles des bailleurs sociaux.

En plus des opérations lourdes de restructuration telles celles réalisées ou engagées dans le secteur des Orchamps ou de Planoise - Ile de France, des travaux de proximité sont entrepris en relation et collaboration entre l'Office Municipal d'HLM et les Services Techniques Municipaux sur le site des Clairs-Soleils. La Ville est propriétaire des terrains d'abords depuis l'opération Habitat et Vie Sociale.

La méthode qui consiste à repérer et évaluer les besoins, aboutit à un programme de petits travaux élaborés en commun.

Il s'agit, pour l'essentiel, de réfection de trottoirs, de création de parking, de pose de bornes, de reprise de dallage, de construction de muret, ...

Ces mesures qui viennent d'être détaillées ci-dessus, sont soit sectorielles, soit expérimentales. Elles se font dans le cadre des moyens alloués aux Services (crédits et /ou moyens directs).

Leur pertinence et leur efficacité seront mesurées après plusieurs mois de fonctionnement, afin de proposer une nouvelle étape de développement d'ici une année. Celle-ci pourra prendre la forme de conventions de gestion entre la Ville et les bailleurs sociaux.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- prendre acte de ces mesures d'amélioration de la gestion urbaine de proximité,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec la Régie de Quartier,
- solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du contrat de ville.

«Mme DUFAY : C'est un terme qui est un peu barbare en tout cas très technocratique que cette histoire de gestion urbaine de proximité. C'est tout simplement un des trois volets du contrat de ville ; je rappelle que le contrat de ville a un volet emploi qui est le volet prioritaire, un volet vie sociale qui consiste à aider dans les quartiers les associations qui sont en mesure de promouvoir ou de resserrer le lien social et un troisième volet qui est la gestion urbaine de proximité, soit tout ce qui concourt à l'entretien si je puis dire au quotidien des quartiers, entretien, sécurisation et amélioration de la vie quotidienne au pied des immeubles.

Dans le rapport qui vous est présenté, il est question des trois axes d'intervention que la Ville va proposer d'accentuer, trois axes pour lesquels nous solliciterons l'aide de l'Etat dans le cadre du contrat de ville.

Le premier axe sera d'accentuer l'effort d'entretien des quartiers en associant les habitants de ces quartiers et pour cela il sera demandé à la Régie des Quartiers d'intervenir, la Régie étant l'association aujourd'hui la plus à même à la fois de concilier l'opération technique qui est cet entretien et l'association des habitants des quartiers.

Deuxième axe, c'est la mise en place des cellules de veille de proximité pour améliorer la sécurisation dans les quartiers, ces cellules étant un dispositif très expérimental qui consiste à ce que toutes les semaines, ou au moins deux fois par mois, se réunissent la Police Nationale, la Police Municipale, les bailleurs et les services de la Ville pour constater tout ce qui constitue de petits dysfonctionnements sur un quartier et y remédier très vite, le principe étant là la réactivité la plus rapide possible.

Et troisième axe, c'est le travail avec les bailleurs au niveau des abords d'immeuble. Dans le rapport, il vous est fait état d'une intervention assez expérimentale en ce moment entre la Ville et les HLM municipaux qui ont élaboré une sorte de partage des tâches permettant un meilleur entretien de ces abords d'immeuble.

Ces trois axes sont de la gestion urbaine de proximité. J'en profite pour dire puisqu'il est question de la Régie des Quartiers, qu'elle a aujourd'hui retrouvé non seulement l'équilibre financier qui lui a fait défaut un certain temps mais surtout je crois le chemin d'un sens d'intervention sociale qui nous tient bien à coeur à la Ville de Besançon car la Régie des Quartiers est une association qui se présente à la fois comme un opérateur technique pour le compte des bailleurs sociaux et de la Ville de Besançon mais qui est à même de faire travailler les habitants de ces quartiers, habitants les plus en difficulté qui sont adressés à la Régie par le PLIE, par les éducateurs. Cette année, en tout cas pour l'année 1999, ce sont 8 000 heures travaillées qui ont été procurées aux habitants des quartiers pour ces petits travaux d'entretien au quotidien.

M. DUVERGET : C'est peut-être le moment effectivement de faire le point de la politique de la ville qui a démarré par les contrats de ville en 1994, qui a marqué le pas un peu l'année dernière puisqu'on était hors période contrat de plan ; la Ville a dû faire un certain nombre d'actions mais qui n'étaient pas dans un cadre précis et aujourd'hui on repart vers une notion pluriannuelle. Il me semble qu'il y a un triple contexte nouveau qui conditionne la politique de la ville des années 2000 - 2006, d'abord la reprise de l'emploi et l'une des actions majeures dans les années 1994 - 1998 c'était d'agir dans l'urgence en faveur de l'emploi, aujourd'hui on doit travailler beaucoup plus dans la durée et prendre le temps, me semble-t-il, de répondre aux préoccupations de la population.

Le deuxième aspect nouveau c'est la notion d'agglomération, c'est-à-dire que la politique de la ville devient une véritable politique d'agglomération et il est donc nécessaire sans doute dans les années à venir mais très bientôt de préciser le véritable projet de ville d'agglomération. Le troisième élément nouveau c'est la signature du contrat de plan Etat / Région et Département qui donne un certain nombre de pistes pour éventuellement que la ville et l'agglomération reçoivent des investissements prévus sur les programmes de contractualisation.

Quelles réponses par rapport à cela ? La Ville avait essentiellement un rôle de développement social urbain. Vous l'avez rappelé, à l'origine il y a -Mme DUFAY l'a rappelé- les trois composantes de la politique de la Ville. Il me semble aujourd'hui qu'un des éléments importants me paraît être dans une question que j'ai trouvée dans le rapport de mars 1999 que vous m'avez fourni concernant le contrat de ville : une logique participative qui reste à construire, c'était page 45 de ce rapport, je cite : la politique de la ville repose sur une logique alliant la proximité de l'action publique et la cohérence globale et transversale du projet de développement social et urbain de chaque quartier. Or en terme de cohérence et en terme de lisibilité, la politique de la ville n'est pas simple. On a affaire d'une part à des multi-actions notamment dans le cadre associatif, d'autre part des multi-financements institutionnels. Comment rendre compréhensible, logique et dans un sens de planification cette dualité entre mettre ensemble un maximum d'associations, ce qu'on appelle la démocratie participative, et les institutions ce qu'on appelle la démocratie de représentation. Et je crois que c'est le problème de toutes les grandes villes actuellement à travers le très grand nombre d'opérateurs de politique de la ville.

Le deuxième élément sur lequel je voudrais insister sur les nouvelles évolutions est lié au recensement de l'INSEE et donc à cette carte qui représente, c'est un document très récent qu'on nous avait fait parvenir et qu'on a eu également au District, l'évolution contrastée des quartiers de Besançon. A partir de 1994, l'une des données de la politique de la ville, c'était aussi un meilleur équilibre à l'intérieur de la ville, ce sera demain un meilleur équilibre à l'intérieur de l'agglomération. Dans les résultats démographiques qui sont publiés ici on observe une augmentation de la population au centre-ville assez sensible, une diminution de la population dans la première couronne de la ville et une augmentation de la population dans la deuxième couronne de la ville. Est-ce que cela correspond à une ambition de la politique de la ville qui était exprimée par la Ville de Besançon depuis 1994 ?

Troisième élément, le problème des quartiers, l'identité des quartiers, le sentiment d'appartenance et c'est pour répondre un peu à cette logique participative. Un quartier aujourd'hui à Besançon est très identifié, on habite le centre-ville, Planoise, il y a véritablement une identité. Comment faire en sorte que chaque habitant de chaque quartier soit fier d'habiter son quartier, c'est-à-dire qu'il y ait effectivement cet équilibre et non pas le fait que l'on ait tendance à montrer du doigt certains quartiers ? Ce qui se passe

très souvent d'ailleurs, ce ne sont pas les habitants du quartier qui montrent du doigt leur propre quartier car on a pu remarquer que les habitants des 408 étaient relativement fiers d'y habiter puisqu'ils ont voulu y rester mais que c'est les habitants d'autres quartiers qui désignent un autre quartier en le qualifiant de riche ou pauvre dans un sens ou dans l'autre et qui créent un petit peu un sentiment de division à l'intérieur d'une ville. Donc je voudrais savoir comment on peut aussi à travers peut-être une action de tous les jours, une action pédagogique, rendre chacun fier d'habiter son quartier mais l'inciter également à respecter la réalité de l'autre quartier car une ville c'est bien sûr une mosaïque.

Enfin, dernier aspect, je disais tout à l'heure l'emploi c'est quelque chose qui est toujours urgent pour ceux qui n'en ont pas mais qui par l'effet des statistiques s'améliore actuellement très rapidement. Par contre il me semble que dans le développement d'une politique de la ville et notamment dans la politique que vous exprimez à travers ce rapport, c'est-à-dire la gestion urbaine de proximité, on en est maintenant à un stade où il faut approfondir la notion d'intergénération. Comment les générations les plus jeunes peuvent-elles aider les générations plus anciennes ? Je pose la question pour l'avenir de cette tranche de la politique de la ville 2000 - 2006 ; quelles sont les dispositions qui pourraient être prises d'ores et déjà pour faciliter ce passage d'une génération à une autre et la solidarité indispensable entre les générations ?

Mme DUFAY : Je suis étonnée Monsieur DUVERGET que vous posiez un certain nombre de questions sur ce qu'il en était du contrat de ville mais je me souviens subitement que vous n'avez pas assisté au débat, et du coup il n'y a pas eu de débat sur le contrat de ville, quand la convention a été proposée au mois de décembre, vous aviez unanimement quitté la salle lorsque nous avons débattu du contrat de ville.

M. DUVERGET : Excusez-moi mais j'avais simplement autour de 40° de température à ce moment-là et je n'étais pas venu au Conseil Municipal.

Mme DUFAY : Mais l'ensemble des membres de l'opposition effectivement était absent lors de la présentation du contrat de ville. Je reprends quelques éléments qui avaient été dits à ce moment-là. Vous avez raison de parler de l'emploi mais c'est justement parce que l'emploi repart qu'il est absolument essentiel que ce soit un volet prioritaire du contrat de ville, parce qu'il ne repart pas partout et dans les quartiers cela en est loin. Et je crois que notre enjeu est de faire en sorte que la croissance actuelle bénéficie aussi aux jeunes, puisque c'est surtout eux qui sont victimes du chômage. Donc le volet emploi du contrat de ville est un volet prioritaire et ce que nous voulons c'est surtout combattre les cloisonnements qui existent entre les multiples intervenants sur une ville comme la nôtre en matière d'emploi. Donc dans chaque quartier nous sommes en train de travailler à l'établissement de réseaux emplois où chacun va travailler en complémentarité et non en cloisonnement et en concurrence.

Et je voudrais ajouter puisque vous venez de faire allusion à l'intergénérationnel que pour nous cette notion est très importante mais c'est dans l'autre sens qu'elle se manifeste. C'est l'expérience des anciens pour les plus jeunes et c'est tous les réseaux de parrainage que nous essayons de développer pour faire en sorte de mettre à disposition des jeunes démunis par cette absence de réseaux l'expérience des anciens par le biais des parrains qui par leur connaissance de telle ou telle entreprise, de tel et tel milieu de travail, peuvent leur permettre de pénétrer les milieux professionnels.

Monsieur DUVERGET, vous avez évoqué la cohérence et la lisibilité du contrat de ville ; bien sûr on dit souvent que le contrat de ville est illisible ; on était intervenu au mois de décembre lorsque nous avons présenté la convention-cadre pour dire que nous avons beaucoup travaillé avec l'Etat et les autres partenaires qui vont signer le contrat de ville, notamment la Région et le Département pour mettre en place ce qu'on appelle des fonds d'intervention qui font que la Ville et l'Etat se mettent d'accord sur des critères d'intervention pour aider les clubs sportifs, les associations culturelles ou des associations de type social, faire en sorte que le contrat de ville ne soit pas un guichet où on vienne puiser les financements que l'on trouve par ailleurs mais que ce soit justement au nom de critères, de meilleure participation à la vie du quartier, de citoyenneté, d'intégration à la vie sociale, que les financements soient organisés. Cette notion de fonds est vraiment en train de se mettre en place et je crois qu'elle représente un petit progrès par rapport à l'instruction des dossiers précédents et elle est à même d'amener la lisibilité qui manque. Je vais laisser la parole à l'Adjoint pour ce qui concerne l'ensemble du dossier.

M. THIRIET : Je ferai une première réponse, Monsieur DUVERGET, par rapport à l'agglomération. On ne pouvait mettre la charrue avant les boeufs ; il est bien évident que nous avons travaillé dans l'optique de l'extension de la politique de la ville à l'agglomération mais on ne pouvait pas forcer.

Le point d'étape est clair. Vous avez dit pour 2001 - 2006 effectivement le temps de ce contrat, on a obligation de faire un point d'étape à la fin 2002 et donc c'est en préparant ce point et en ayant maintenant les réponses sur ce que deviendra l'agglomération, les compétences qu'elle veut prendre, etc. que nous pourrons répondre à votre question mais nous avons travaillé dans cette optique et on sait déjà, que pour certaines actions, je pense au logement avec les bailleurs, un certain nombre de villages alentours ou de communes acceptent de mettre des choses en commun.

Le deuxième point, Monsieur le Conseiller, c'est que nous nous appuyons sur des dispositifs d'Etat. Je prends l'exemple très net pour les jeunes de TRACE. Nous avons 160 jeunes en ce moment sur Besançon dans le dispositif TRACE qui nous permet effectivement d'aller vers les jeunes les plus en difficulté, c'est ce qui était demandé et de ce point de vue-là, nous nous sommes retrouvés sur la même longueur d'ondes avec la Région, avec les autres mécanismes. La grande différence, le Président de la Mission Locale peut vous le dire, que nous constatons actuellement c'est que nous avons une diminution très nette du nombre des jeunes qui sont venus nous voir en 1999 parce qu'ils ont trouvé plus facilement de l'emploi. C'est 400 jeunes de moins en un an, ce qui est quand même important mais par contre les jeunes qui restent, eux, sont en très grande difficulté. Autrement dit, nous allons passer si j'ose dire, de la «masse» à l'individualisation et nous avons la certitude, à la fois par le Premier Ministre et par le Président des Régions de France, M. RAFFARIN, qui nous ont réunis il y a 15 jours à Paris pour les assises nationales des missions locales espace jeunes, que les fonds seront maintenus pour aller chercher le jeune (ou la jeune) le plus en difficulté, ce que, soyons clairs, nous ne faisons peut-être pas très bien jusqu'à présent.

Je voudrais aussi signaler à l'assemblée que cette situation nouvelle prend des aspects surprenants mais bien réels. Il se trouve qu'en ce moment un certain nombre de jeunes qui faisaient partie de bandes sont maintenant sur le chemin de l'emploi ou sur le retour à l'emploi, si bien que ceux qui ont le plus de difficultés se trouvent isolés et en ce moment un des problèmes que nous rencontrons est celui «du plus mal vivre» car il y a des jeunes qui vivent en ce moment d'autant plus mal que ça va un peu mieux pour leurs copains qui les quittent, qui les laissent dans leur difficulté.

Le dernier point, Monsieur DUVERGET, par rapport effectivement à ce que vous avez appelé l'orgueil d'un quartier. Je suis tout à fait d'accord avec votre analyse ; ce sont toujours les autres qui trouvent que vous êtes moins bien qu'eux, ce n'est pas nouveau mais ce qui est important c'est qu'un certain nombre de quartiers ont relevé la tête et qu'un certain nombre d'opérations que nous avons montées, le Raid Quart ou que nous venons de commencer La ruée vers l'or ou l'idée de ces 13 articles donnant 13 statues qui vont dans les 13 quartiers de la ville... sont faites pour ramener les gens les uns vers les autres. Et c'était vraiment sympathique l'autre jour de voir partir les ânes et les gens aussi de la place Saint-Pierre.

M. LE MAIRE : Il est resté qui, les gens ou les ânes sur la place Saint-Pierre ?

M. THIRIET : Il y avait beaucoup d'ânes (rires). Et donc tout cela fait que petit à petit difficilement, ça ne change pas les difficultés de la vie quotidienne, on essaie de retisser, c'est le terme qu'on a utilisé plus d'une fois, tout bêtement, quotidiennement, petit à petit avec les associations, avec tout le monde, ce tissu qui avait été en grande partie déchiré.

Vous parliez de bilan. Je crois que le moment du bilan n'est pas encore arrivé. Simplement, on a rencontré depuis un certain nombre d'années des associations, des individus. Les conseils de quartier quoiqu'on en dise ont aidé à faire que les quartiers se prennent mieux en charge, je ne dis pas que c'est idéal loin de là mais en ce moment les fêtes de quartier y contribuent aussi, tout le monde les prépare. D'autre part, et on ne peut faire autrement que la citer, la CTB est présente avec nous et nous réunit maintenant tous les mois pour des festivités sur la place Saint-Pierre, tout ceci évolue.

M. LE MAIRE : Les deux minutes sont largement dépassées mais je savais bien qu'en demandant deux minutes...

M. THIRIET : Il fallait bien répondre à l'interpellation de M. DUVERGET puisqu'il n'était pas là en décembre.

M. LE MAIRE : Très bien, tu as fort bien répondu. Merci Maurice.

M. PINARD : Quelques remarques. J'ai sous les yeux le même document que M. DUVERGET, je note : Besançon et ses cantons péri-urbains ont concentré près du tiers des constructions neuves de toute la région dans la décennie 1990 dont 18 % pour la ville centre. Je crois qu'on peut considérer que la ville centre c'est 12 % à peu près de la population de la région. Cela veut dire que notre proportion de constructions nouvelles a été de moitié supérieure à celle de la région. Je crois que c'est un effort méritoire et ce d'autant plus qu'on a accusé l'Adjoint de vouloir mettre du logement absolument partout. Si les résultats du recensement avaient été négatifs, que n'aurait-on dit ? Or, ils se trouvent être positifs.

Moi je suis moins optimiste sur la question de l'emploi parce que je pense que nous assistons à une nouvelle phase de stigmatisation -je n'aime pas beaucoup ce mot-là mais enfin- des gens qui n'ont pas d'emploi. J'ai sous les yeux le Figaro magazine de samedi où M. Denis KESSLER, Vice-Président du MEDEF que je considère comme le principal parti de droite, dans une interview répond à une question qui lui a été préparée : comment réagissez-vous au fait que l'on songe à faire venir des gens de l'Est pour ramasser les récoltes dans la Drôme où le chômage atteint un taux de 11 % ? Réponse, les bras m'en tombent, «les entreprises sont censées se confronter à des situations analogues ; savez-vous que les chantiers navals de Bretagne font venir des ouvriers polonais alors

que les ouvriers des chantiers navals de Normandie sont indemnisés et restent sans emploi. Il est incroyable qu'il y ait plus de 700 000 offres d'emplois non satisfaites et 2,5 millions de chômeurs». Et le sous-titre, c'est : il est déplorable que l'Etat continue à promouvoir l'oisiveté. Or dans les commissions où je siège deux fois par semaine, nous avons de plus en plus de personnes qui nous «restent sur les bras» et qui sont comme on dit dans le jargon en amont du seuil d'employabilité. Cette population-là quand elle voit le dessus du panier -excusez-moi de l'expression qui est fort incorrecte mais enfin c'est pour faire image- arriver à réintégrer un petit peu, elle se sent encore plus abandonnée et les réactions risquent d'être encore plus négatives et les effets de ghettoïsation encore plus importants. Et je crois qu'en même temps, moi je le dis très nettement à mes amis, ils se laissent beaucoup trop culpabiliser par une espèce de verbiage gauchiste. Par exemple, on nous reproche souvent que les emplois jeunes c'est de l'exploitation. Quand des jeunes créent une entreprise dans le privé, est-ce qu'ils ont l'assurance d'avoir 5 ans devant eux ? Il faut avoir le courage de le dire. Enfin, on se fait «botter» les fesses avec une complaisance extraordinaire je trouve et quand on dit que les CES c'est de l'exploitation, ce qui a pu être vrai dans certains cas, il ne faut pas oublier qu'un nombre important de personnes doivent passer par ce sas pour retrouver des habitudes d'emploi, d'horaires réguliers, d'exactitude, etc., il y a des gens qui sont chômeurs et qui ne sont pas directement aptes à l'emploi et il y en a de plus en plus parce qu'ils sont cassés par des ruptures familiales ou autres. On constate une chose, la situation économique s'améliore mais le nombre de gens qui sont au RMI ne diminue pas et ce que je crains c'est qu'il y ait une nouvelle vague un peu poujadiste qui nous dira «il y a une bande de fainéants qui...». Alors il peut y avoir des cas mais moi je trouve cela très dangereux car c'est ce type de lecture qu'on va retrouver dans les magazines dans toutes les salles d'attente de médecins, ceux qu'on trouve gratuits dans les hôtels ; leur nombre baisse, il y en a 100 000 exemplaires de moins, je suis cela de près mais enfin ils sont toujours là.

Alors pour tenter de soutenir à bout de bras un certain nombre de gens, il y a quand même une nouvelle initiative nationale, relayée maintenant par les missions locales, ce sont les parrainages qui consistent à donner aux jeunes les plus «cassés» des parrains qui puissent être un petit peu des médiateurs vis-à-vis des employeurs potentiels. Je crois qu'il faudra quand même qu'on diffuse plus d'informations sur ce parrainage parce que je suis persuadé qu'il y a dans l'intergénérationnel des gens qui seraient tout prêts à assumer ce rôle. Il faut les démarcher individuellement, c'est tout un travail mais il faudra qu'on diffuse à tout le monde la petite plaquette très bien faite sur le parrainage.

M. BONNET : Monsieur le Maire, déjà je trouve que Joseph PINARD lit beaucoup trop le Figaro magazine parce qu'il nous en parle à chaque Conseil Municipal (réactions). S'il lit tant la presse de droite, je voudrais savoir ce qu'il pense des emplois fictifs des femmes de ministres socialistes, il doit être au courant.

Je voudrais revenir sur la politique de la ville parce que c'est un sujet qui est suffisamment sensible pour que l'opposition municipale ait fait preuve de consensus, de responsabilité, et je trouve assez mesquin les remarques sur notre départ du mois de décembre sur les raisons duquel je ne vais pas revenir. De plus, le contrat de ville on n'en a pas parlé qu'en décembre 1999 alors soit dit entre nous je trouve qu'il y avait d'autres moyens de répondre à des questions assez ouvertes de la part de Jean-Claude DUVERGET. Et je voudrais puisqu'on parle de politique de la ville et de la Régie des Quartiers, rappeler quand même que la Régie des Quartiers est un des grands flop de la politique municipale. Vous aviez des projets d'envergure pour celle-ci, il y a eu des effets d'annonce, des cafouillages au début sur lesquels je ne reviendrai pas, vous vous en souvenez très bien et puis aujourd'hui vous êtes beaucoup plus modeste là-dessus, donc je le dis.

M. LE MAIRE : Eternelles critiques !

M. DUVERGET : Une réflexion concernant l'évolution de l'emploi à partir des réponses de Mme DUFAY et de M. THIRIET, on retrouve une situation à la fois un peu similaire à celle d'avant 1994 mais également en partie différente et qui demande sans doute des réponses différentes.

Avant 1994, on avait trois types de chômage essentiellement structurel : le décalage entre les gens qui ont une certaine formation et ce qui est demandé par le système économique, conjoncturel en train de s'accroître c'est-à-dire une pénurie globale d'emplois et puis un chômage qu'on peut qualifier de permanent et de profond dû aux difficultés d'insertion pour des gens qui sont d'un niveau de compréhension générale assez bas et pour lesquels il est nécessaire de développer une formation individualisée.

Aujourd'hui on se trouve à nouveau devant un chômage structurel, c'est-à-dire l'inadéquation entre l'offre et la demande qui apparaît dans certains corps de métiers et c'est vrai pour le bâtiment, et je crois que William NUNINGER pourrait en dire assez long à ce propos. Le chômage conjoncturel lui a diminué de façon sensible, 30 % en deux ans. Par contre la réponse à apporter à ceux qui rencontrent ce chômage profond est pratiquement impossible à satisfaire en terme de formation ; il faut une formation individualisée de telle façon qu'il faudrait toujours et constamment un tuteur responsable à côté. Et c'est donc en fait le système économique et social qui doit le plus y répondre, c'est-à-dire que ce n'est pas seulement la formation mais c'est le fait que telle entreprise ou telle administration doit accepter d'occuper, de parrainer, d'encadrer ces personnes et c'est sans doute là un des tournants actuels. On aura beaucoup moins de monde à gérer tant mieux mais ces personnes-là, eu égard à l'évolution des technologies et des concepts de vie de notre société, seront de plus en plus des gens qui seront mis à côté du fonctionnement normal et qui seront concentrés effectivement de plus en plus en ville puisque la concentration urbaine ou péri-urbaine continue à s'accroître et quand je disais qu'on ne doit plus agir dans l'urgence mais sur la durée, c'est bien par rapport à cette réalité-là.

M. LE MAIRE : Je crois qu'on a dit l'essentiel sur le contrat de ville, la gestion urbaine de proximité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Politique de la Ville et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2000.